

C'est dans à travers un communiqué rendu public le 9 janvier 2019 par le directeur général du Port autonome de Douala (Pad), Cyrus Ngo'o, que la Douala International Terminal (Dit), filiale du groupe Bolloré apprendra qu'il ne fait plus partie de la concession du terminal à conteneurs dudit port. Une pilule amère très difficile à avaler jusqu'à présent par le groupe de l'homme d'affaires breton.

Le texte signé du directeur général du port autonome de Douala (Pad), Cyrus ngo'o, le 9 janvier 2019 est sans équivoque. Le nom de la Dit, cette société qui exploite depuis 2005 le terminal à conteneurs, ne figure pas parmi les 5 entreprises présélectionnées pour reprendre la concession du terminal à conteneurs du Pad. La liste retenue par l'Autorité portuaire est donc constituée de Cma Terminals, basé à Marseille en France ; la société émiratie Dubaï Port World ; le consortium Hutchison Port Investments Ltd, immatriculé aux Iles Caïmans ; la firme de droits saoudiens Red sea Gateway Terminal et la firme italo-suisse Terminal Investment Ltd, (Til) basée à Genève, en Suisse. se sentant « injustement » mis à l'écart de la procédure de sélection, le groupe français va saisir le Tribunal administratif du Littoral le 12 juillet 2019 pour faire annuler la décision prise le 9 janvier 2019 par le Dg Cyrus ngo'o. Ils obtiendront d'ailleurs gain de cause le 16 août 2019, lorsque le Tribunal administratif du Littoral va annuler la décision d'attribution pour la période 2020-2035, de la concession du terminal à conteneurs de Douala à Til. C'est le même son de cloche qui va retentir au niveau de la Cour suprême, lorsque cette instance judiciaire va rejeter le pourvoi introduit le 21 août 2019 par le Pad. Mais bien avant que la Cour suprême ne rende son verdict, le président Paul Biya avait déjà instruit la « suspension de la procédure de passation de la concession du Terminal à conteneurs du Port de Douala-Bonabéri ». C'était à travers une correspondance adressée au Dg le 23 octobre 2019.

Cette démarche du chef de l'Etat, comme l'explique nos sources, avait son fondement, tant elle permettait à ce le contentieux judiciaire soit vidé. Mais entretemps, le Pad va décider de reprendre à son compte la gestion du Terminal à conteneurs à travers la Régie du Terminal à conteneurs (Rtc), créée par son Conseil d'administration le 6 décembre 2019. si cette décision est plutôt intervenue 2 jours après que la Cour suprême du Cameroun a rétorqué la requête visant à invalider la décision du juge administratif de Douala, cette structure sous tutelle du Pad a remplacé Douala International Terminal depuis le 1er janvier 2020. Même si le groupe Bolloré voit en cette issue, un véritable passage en force de l'autorité portuaire.

Source : LA NOUVELLE N° 577 du lundi 8 février 2021, Par Didier Belinga